

# **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Les FRAMMI Awards fêtent cette année leur dixième anniversaire avec une nouvelle édition pleine de surprises et de nouveautés. Ils auront lieu le 14 mars 2019 au Manège, à Chambéry. Cet événement est organisé par l'agence étudiante FEWZ. En parlant de nouveautés, cette année tous les types de réalisations MMI seront représentés.

Afin de placer tous les participants au même pied d'égalité, le règlement ci-dessous a été mis en place et devra être respecté par tous.

Ce concours est totalement gratuit, la participation à ce dernier entraîne uniquement l'acceptation du règlement ci-dessous

## Règle nº1:

Les FRAMMI ont pour but de mettre en valeur des oeuvres réalisées par les étudiants du département MMI de Chambéry : la participation leur est donc réservée. Les membres organisateurs ont eux aussi le droit à la participation, en sachant qu'aucune faveur ne leur sera accordée.

## Règle n°2:

Vous pourrez nous envoyer tout contenu qui englobe une compétence de la formation MMI:

Audiovisuel: court-métrage, clip, musique, photographie. Graphisme: production print, web design, productions 3D, motion design Programmation: site web, application, jeu vidéo, programmation orientée objet, programmation arduino Communication: affiches, teasers et aftermovies, films institutionnels, infographies

Une personne peut envoyer plusieurs réalisations. Une pré-sélection sera faite par le jury sur toutes les réalisations reçues

## Règle n°3:

### Les productions vidéos et audios :

- ne devront pas dépasser les 3 minutes, générique non compris (dans le cas de courts-métrages, clips).
- devront être remis au format .mp4 ou .mov avec le codec H264, en full HD si possible, export VBR 2 passes (entre 15 et 30 mb/s).
- composées d'une ou plusieurs musique(s) libre(s) de droits ou réalisée(s) par vos soins.

## Les réalisations graphiques doivent:

être au format JPEG compressé au maximum sans perte de qualité (pas supérieur à 3Mo) être hébergé sur un drive pour les sources

Les réalisations graphiques (hors motion design), les affiches et infographies ainsi que les réalisations en programmation devront être accompagnés d'un audio expliquant la démarche.

Chaque contenu devra être libre de droit afin d'être utilisé pour les trailers/aftermovies/diffusion sur la chaîne YouTube des FRAMMI.

## Règle n°4:

Ne pourront concourir que des productions originales réalisées depuis l'édition précédente du festival par des étudiants inscrits en DUT MMI et en LP TSI au moment de la réalisation. Les productions peuvent être présentées par un étudiant seul ou par un groupe d'étudiants.

## Règle n°5:

Toutes les oeuvres doivent être matériellement mises à la disposition de l'équipe organisatrice avant la date limite, à savoir le 22 février à 21h, et selon le mode d'envoi fixé dans les conditions particulières de l'édition du Festival. Au-delà de cette date, aucune oeuvre ne pourra être retenue pour le concours.

#### Règle n°6:

4 professionnels dans les différents domaines ouverts aux Frammi constitueront les jurys. Lors des votes du Jury dans une catégorie, le professionnel de cette catégorie compte pour 2 voix au lieu d'une.

